

âmes d'enfant dans le même moule, les faire vibrer du même coup d'archet et à la même heure dans une cérémonie collective et uniforme, oubliant que les âmes, comme les roses de toutes saisons, s'ouvrent tantôt plus tôt et tantôt plus tard. Rome dissipe brusquement l'illusion, en nous rappelant que Dieu a son heure qui n'est pas toujours la nôtre, que la grâce est multiforme comme la vie, *multiformis gratia Dei*, et que nous devons la suivre quand elle passe et non pas la commander ni la faire attendre.

L'autorité du décret

L'autorité du décret *Quam Singulari* est celle à laquelle tout chrétien doit un respect filial. C'est l'autorité de Dieu même parlant par la bouche de son Vicaire. Une décision de ce genre, appuyée sur les principes de la foi, tranchant une question de morale et touchant à l'intérêt général de l'Eglise est un de ces actes de gouvernement divin où le Pape est certainement inspiré par le Saint-Esprit.

Dira-t-on que Pie X aurait dû consulter l'épiscopat qui lui eut conseillé une pareille mesure ? Le Pape aime, en effet, à s'entourer de lumières sur toutes les questions qu'il doit régler, et la sagesse lui en fait un devoir. Mais quand sa religion est suffisamment éclairée, il n'a que faire de nouveaux avis. Il peut se passer des conciles aussi bien pour gouverner que pour définir. L'Esprit-Saint qui l'assiste directement n'est pas tenu de faire un referendum parmi le peuple chrétien, ni même parmi le clergé et l'épiscopat. Dans l'espèce, le Saint-Père connaissait parfaitement la situation des nations catholiques. Il avait pesé toutes les difficultés. Il a rendu son verdict : tout le monde doit s'incliner.

La réforme inaugurée par ce verdict n'est d'ailleurs une nouveauté que par rapport aux usages abusifs, introduits depuis quelques siècles en certains pays, mais elle ne l'est pas en elle-même. Le Pape, loin de bouleverser les anciennes traditions, les remet en vigueur ; par suite, son oracle se présente à nous avec l'autorité de la doctrine et de la discipline traditionnelles. Il ne fait qu'appliquer à l'Eglise universelle une loi que les na-